



Formation Spécialisée de réseau TERRE

Paris, le 18 juin 2025

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'armée de terre doit mieux considérer le personnel civil.

Il est plus qu'urgent de s'interroger sur la place et la considération du personnel civil au sein de l'armée de terre. Ces femmes et hommes, dotés d'un savoir-faire technique et administratif précieux, jouent un rôle majeur dans le fonctionnement quotidien de notre ministère, mais cette population est de plus en plus méprisée et ses droits bafoués.

Considération du personnel civil vers une nouvelle problématique ?

Le manque de valorisation et de reconnaissance, l'absence de perspectives de carrière claires sont des problèmes PC connus que l'UNSA évoque souvent. Mais une nouvelle problématique est de plus en plus présente et tenace : « la considération quotidienne ». Plus que le manque de valorisation et de reconnaissance, le dénigrement, le mépris, des propos et des décisions inappropriés, voire insultants deviennent fréquents envers le personnel civil.

Le personnel civil n'appartient pas à une sous classe au sein de l'armée de terre, sous classe où seuls le droit et la réglementation propre du chef d'établissement existent, où le dialogue social est une option, où un président de catégorie « civil » désigné par le chef d'établissement prévaut sur la représentativité syndicale, où les lanceurs d'alerte sont sanctionnés. NON, cette sous-catégorie n'existe pas.

L'UNSA Défense appelle donc à une prise de conscience de la chaîne prévention de l'armée de terre:

1. note d'organisation des commissions RPS d'organisme :

Nous rencontrons trop souvent des notes d'organisation des commissions RPS d'organismes qui ne respectent pas la réglementation. Ces notes ne sont pas à jour et ne respectent pas la composition des commissions. Comment voulez-vous que les droits du personnel civil soient respectés quand un chef d'établissement organise sa réglementation ? celle qui va tuer dans l'œuf toute alerte d'un TPS. L'UNSA demande une mise à jour très urgente de toutes les notes d'organisation de commissions RPS d'établissements appliquant respectueusement le guide RPS 2024.





2. enquête de commandement :

Le memento « enquête de commandement 2024 » s'adresse aux commandants de formations administratives de l'armée de Terre. Il propose une méthode dans la réalisation de l'EC. Cette méthode est-elle respectée ? L'officier enquêteur a-t-il suivi ces formations ? L'enquêteur est-il impartial ? L'UNSA vous demande d'avoir un retour sur les enquêtes de commandement en cours et que des réponses soient apportées aux questions supra. Les élus CSA Terre sont intervenus pour chaque agent auditionné dans une enquête de commandement avec le droit d'être accompagné. Malheureusement, nous avons reçu une fin de non-recevoir dans certains cas.

A quand la mise à jour du memento pour ne pas bafouer le droit des agents ?

3. accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes.

Une note CEMAT est parue le 22 avril 2025. Est-elle bien diffusée dans les organismes ?

En relisant cette note, nous découvrons une liste exhaustive d'acteurs armée de terre mais aussi extérieure. Au plus proche des agents, on peut lire, je cite « **Au niveau local, le commandement dispose notamment de conseillers de proximité que sont le référent mixité égalité (Cf. paragraphe 1.6), le conseiller facteur humain (CFH) et les présidents de catégorie.** »

Monsieur le président, savez-vous que de nombreux agents font part de violences en premier lieu aux organisations syndicales ? Il est parfois difficile voire impossible pour les agents d'aller se confier quand le référent RPS, mixité ou tout autre référent est un officier ou sous-officier très proche du commandement.

Combien de ces référents cités sont désignés parmi le personnel civil ?

Les OS sont les représentants du personnel civil, c'est comme ça et des élections professionnelles ont lieu pour ça tous les 4 ans. Pourquoi les OS n'apparaissent pas dans cette note ? Les OS ne sont pas dignes d'être acteurs auprès du commandement au même titre qu'un président de catégorie militaire ? Un agent harcelé ayant alerté son syndicat n'a-t-il pas le droit d'être accompagné par ce même syndicat ?

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la considération du personnel civil passe aussi par une garantie des droits de chacun. L'UNSA vous alerte sur les manquements existants et qu'il faut corriger très rapidement. On ne vient pas au travail avec la boule au ventre parce que le personnel civil a toujours tort. Des situations actuelles sont mal vécues et dans les besoins affichés de l'armée de terre, nous ne pensons pas qu'une mauvaise presse en fasse partie.

Merci pour votre attention.

